

Préfecture Direction de la citoyenneté et de la légalité

Arrêté modificatif du 28 mai 2021 à l'arrêté du 25 mai 2021 fixant les listes de candidats pour le premier tour de scrutin du 20 juin 2021 de l'élection des conseillers régionaux de la région Occitanie

> Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles R. 28 et R. 184;

Vu la Loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021 fixant les délais de dépôt des déclarations de candidatures pour l'élection des conseillers régionaux des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu les dépôts de déclarations de candidatures effectués à la préfecture de la Haute-Garonne pour le premier tour de scrutin du 20 juin 2021 ;

Vu l'ordre des listes de candidats déterminé par le tirage au sort du lundi 17 mai 2021 à 19h00 effectué à la préfecture de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 fixant la liste des candidats pour le premier tour de scrutin du 20 juin 2021 de l'élection des conseillers régionaux de la région Occitanie ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art.1: L'annexe à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 fixant la liste des candidats pour le premier tour de scrutin du 20 juin 2021 de l'élection des conseillers régionaux d'Occitanie est modifiée ainsi qu'il suit :

Liste RASSEMBLER L'OCCITANIE, section départementale du Gers, lire :

N° d'ordre 6 : Mme DUCLOS Béatrice N° d'ordre 7 : M. MERCKLE Fabrice

Liste BASTIR OCCITANIE, section départementale des Hautes-Pyrénées, lire

N° d'ordre 8 : M. LARRUCHON Jacques

Le reste sans changement.

Art. 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ainsi que les préfets des départements de la région Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Etienne GUYOT

Fait à Toulouse, le 2 8 MAI 2021 Le préfet,